

**Bureau du 3 novembre 2003**

**Décision n° B-2003-1820**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Acquisition d'un tènement situé 12, avenue Jean Jaurès**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'amélioration du carrefour de l'avenue Jean Jaurès et du boulevard Sampaix, il est prévu au plan d'occupation des sols (POS) un emplacement réservé pour élargir ledit carrefour.

La propriété de monsieur Gaccio, composée d'un bâtiment R+ 2 à usage d'habitation et d'un autre mitoyen de simple rez-de-chaussée comprenant trois studios et cadastré sous les numéros 263 et 265 de la section AB pour une surface de 356 mètres carrés, se situe sur l'emplacement réservé.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Gaccio accepte de céder libre de toute location ou occupation son bien, au prix de 300 000 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et à déposer une demande de permis de démolir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0499 le 21 janvier 2003 pour 2 400 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 300 000 € pour l'acquisition et à hauteur de 4 050 € pour les frais d'actes notariés - exercice 2004.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,